

**Définition abbaye : (n.f.) Communauté monastique placée sous l'autorité d'un abbé. Par extension, le terme désigne également les bâtiments abritant cette communauté.**

Provient du bas-latin *abbatia* (charge d'abbé, *abbatiate*). Abbé, bas-latin *abbas*, est pour sa part probablement emprunté à l'araméen *abba* signifiant « père », via le grec *abba* (ἀββᾶ). En latin médiéval, abbaye se traduit par *abbatia*. Il existe beaucoup d'autres mots construits sur cette racine : *abbaticus* (abbatial), *abbatiare* (diriger une abbaye), *abbatiola* (petite abbaye), *abbatissa* (abbesse), *abbacomes* (comte-abbé)... On trouve le terme « abbaye » dans l'un des plus anciens textes en ancien français, désigné sous le nom de « Lois de Guillaume » (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) et relevé par Frédéric Godefroi (« Dictionnaire de l'ancienne langue française ») : « Se ceo fust u evesqué u abbeie ».

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

